



AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction Centrale des Services de Santé des Armées recrute des jeunes gens pour faire carrière dans ses rangs, conformément à ce qui suit :

1- Profils :

- **médecins généralistes et pharmaciens** : de sexe masculin âgés de 30 ans au plus au 31 décembre 2019 ;
- **médecins spécialistes** des deux sexes dans les domaines suivants : **pneumologie, néphrologie, rhumatologie, otorhinolaryngologie, neurologie, chirurgie générale, chirurgie maxillo-faciale, dermatologie et psychiatrie** ; âgés de 35 ans au plus au 31 décembre 2019 ;
- **infirmiers d'état** : dans les filières suivantes : **Santé publique, Biologie médicale (laborantins) et Sages-femmes** ; âgés de 25 ans au plus au 31 décembre 2019 ;
- **infirmiers du premier cycle** de sexe masculin dans la filière Santé publique ; âgés de 25 ans au plus au 31 décembre 2019.

2- Dépôt des dossiers de candidature : du 20 mars au 05 avril 2019 jusqu'à 17 heures délai de rigueur

3- Lieu de dépôt : à la Direction Centrale des Services de Santé des Armées sise à Kati et dans les Directions Zonales des Services de Santé des Armées dans les régions

4- Composition du dossier de candidature :

- Pour tous les candidats :
 - une (01) demande manuscrite timbrée à deux cents (200) francs CFA, adressée au Directeur Central des Services de Santé des Armées ;
 - une (01) copie d'extrait d'acte de naissance ;
 - quatre (04) photos d'identité récentes ;
 - une (01) copie légalisée de la carte NINA ou de la fiche d'enrôlement au RAVEC ;
 - un certificat de nationalité malienne ;
 - un (01) casier judiciaire vide datant de moins de trois (03) mois
 - une copie légalisée du baccalauréat ou équivalent (ne sont pas concernés les infirmiers du premier cycle) ;
 - une déclaration sur l'honneur de ne pas être en cours de spécialisation ;
 - une déclaration sur l'honneur de ne pas être sous contrat avec une partie quelconque
- Les médecins spécialistes fourniront en plus : une copie légalisée de leur diplôme de spécialité et une copie légalisée du doctorat d'état en médecine ;
- Les médecins généralistes et les pharmaciens fourniront en plus une copie légalisée de leur diplôme d'état de médecine générale ou de pharmacie ;
- Les Infirmiers d'état fourniront en plus une copie de leur diplôme de Technicien Supérieur de Santé (TSS) ou de Licence en Sciences de la Santé.
- Les infirmiers du premier cycle fourniront en plus une copie légalisée de leur diplôme de Technicien de Santé (TS)

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

5- Date et lieu du concours : 13 avril 2019 à 07 H 30 au Prytanée Militaire de Kati centre unique

Le concours portera sur une épreuve théorique et une épreuve de cas cliniques d'une heure chacune et de coefficient 1 chacune, dans les domaines respectifs de qualification des candidats.

L'accès de la salle est subordonné à la présentation de la carte NINA.

6- Divers : les informations relatives au nombre de places ouvertes par catégorie, aux modalités de formation et aux statuts après la formation peuvent être obtenues au niveau de la Direction Centrale des Services de Santé des Armées sise à Kati et des Directions Zonales des Services de Santé des Armées dans les régions.

Kati, le 11 mars 2019
Le Directeur Central
des Services de Santé des Armées
Le Directeur
General Boubacar DEMBELE
Officier de l'Ordre National

